



Bulletin n°17

EDITO

Une rentrée difficile

par [Rafikha Bettayeb]

L'année 2015-2016 a été marquée par de nombreux mouvements de grève (Loi travail, Réforme du collège, Education prioritaire). Malgré les annonces de forme du président Hollande, nous ne sommes pas convaincus de la volonté du gouvernement de faire de l'éducation une priorité. Elle nous a même semblé réellement manquer d'ambitions et de moyens.

Même si des points positifs du quinquennat de François Hollande sont à soulever, comme le dégel du point d'indice et la création de 60 000 postes, la politique de l'actuel Président n'a pas été à la hauteur de nos attentes et n'a pas réussi à donner une nouvelle trajectoire.

De manière générale, la rentrée 2016 n'a pas pu se faire dans des conditions sereines. Les classes sont surchargées car les créations de poste du quinquennat Hollande ont à peine couvert l'augmentation démographique et n'ont pas du tout comblé les déficits laissés par le quinquennat précédent. Le métier d'enseignant n'attire plus. La voie

professionnelle, doit faire face aux effets conjugués de certaines décisions ministérielles. La nouvelle impulsion donnée par le gouvernement à l'apprentissage a abouti à une diminution moyenne de la Taxe d'Apprentissage dans les LP de 30%. De plus les élèves que nous accueillons ont de moins en moins choisis leur orientation (le lycée général « aspire » nos bons éléments). Enfin les lycées professionnels vont sortir du périmètre de l'éducation prioritaire (comme le montre notre article page 2)

La conséquence directe de la dégradation des conditions de travail des élèves et des personnels se voit dans la désertion des candidats aux concours du professorat et une violence qui s'installe chaque jour un peu plus au sein de nos établissements. Il est temps de redresser la barre pour ne pas terminer dans le mur!

Actualités européennes

Lors des 30 ans d'Erasmus + (le dispositif permettant aux étudiants de voyager), Laure Coudret Laut, directrice de l'agence française, a déclaré vouloir "élargir la base des publics partant en mobilité" comme les filières professionnelles.

Le journal du Snuep-Fsu Versailles

38 rue Eugène Oudiné 75013

PARIS 07 60 18 78 78

Rafikha BETTAYEB
Olivier GUYON
Co-secrétaires académiques

AU SOMMAIRE

- Page 1 Edito, Actu européennes
- Page 2 Actu nationales, Actu Versailles
- Page 3 Actu Versailles
- Page 4 Mouvement inter académique
- Page 5 Bulletin d'adhésion



Actualités nationales

Une série de violences aux abords et au sein des lycées se multiplient depuis quelques semaines et notamment dans les lycées professionnels.

Depuis le début de l'année scolaire c'est pas moins de cinq agressions au sein ou aux abords d'établissements scolaires d'Ile de France. . . Cocktails Molotov lancés sur un lycée le 17 octobre, personnels de direction agressés par un élève dans leur bureau le 13, enseignante prise à partie par une adolescente cette fois-ci extérieure à l'établissement le 4...

Au lycée professionnel Hélène-Boucher de Tremblay-en-France, une cinquantaine de jeunes s'en sont pris à l'établissement. Selon le parquet de Bobigny, la proviseure a pris des coups en voulant intervenir. Autre version des enseignants : « La proviseure s'est faite agresser par un individu, devant l'établissement ; et c'est quelques minutes après que les débordements – cocktails Molotov, tirs de mortier, pétards – ont eu lieu », affirme ce professeur, en faisant état de « rumeurs selon lesquelles il allait se passer quelque chose ». Car c'est le troisième épisode de violence que vit ce lycée : le 6 octobre, une trentaine de jeunes avaient renversé et brûlé deux véhicules devant l'entrée ; le 10 octobre, une rixe y avait eu lieu.

Cette succession de faits relève-t-elle d'une coïncidence ou illustre-t-elle une poussée de violence dans les lycées ?

Une chose est sûre pour le personnel enseignant, il s'agit d'un manque de moyens qui ne permet pas de traiter l'échec scolaire, source de violence dans les établissements. Du côté du rectorat, aucun chiffre ne vient « objectiver » une augmentation de la violence dans les établissements. On laisse entendre que ce n'est pas seulement une question de moyens en personnels d'éducation.

« Lorsqu'un chef d'établissement est victime de violences, est-ce que la présence d'assistants d'éducation peut changer quelque chose ? Ils n'ont pas une mission de maintien de l'ordre ».

Le SNUEP-FSU n'a cessé d'alerter sur la baisse continue des moyens affectés à l'enseignement professionnel public : suppression de milliers de postes, fermetures de lycées, de filières, de sections, enseignant-es précaires, diminution des DHG et des moyens d'équipements etc. C'est cette

politique menée depuis plus de 10 ans qui conduit à une dégradation continue du climat au sein de nos lycées. Les statistiques de la DEPP l'affirment : la violence au LP est plus forte que dans tous les autres types d'établissements scolaires. En moins de 10 ans, les incidents déclarés sont passés de 15,1 pour 1000 élèves à 25,3 pour 1000 élèves !

Si l'actualité médiatique met en avant des faits graves qui marquent l'opinion, le SNUEP-FSU rappelle la détérioration continue des conditions de travail des personnels et la situation difficile faite aux élèves qui souhaitent poursuivre une scolarité dans des conditions favorables.

Ce n'est pas la multiplication de la vidéo-surveillance ou des portiques de sécurité ou encore de vigiles dont a besoin l'enseignement professionnel public, mais d'un véritable plan d'urgence. Le SNUEP-FSU revendique :

- le recrutement de PLP, titulaires et formé-es permettant de mettre en place des groupes à effectif réduit.
- un plan de formation et de titularisation pour les personnels précaires.
- le recrutement de personnels de vie scolaire, CPE et AED en nombre suffisant ainsi que la mise en place dans chaque établissement d'équipes pluridisciplinaires (médecins, infirmier-es, assistant-es sociaux/socials, CPE, COPsy) au côté des enseignant-es.
- l'établissement d'une nouvelle carte nationale des lycées de l'éducation prioritaire.
- la diminution du temps de service des enseignant-es pour permettre la concertation des équipes et un meilleur suivi des élèves.

En France, divers organismes et rapports ont révélé de fortes inégalités entre les élèves où l'excellence des un-es s'impose au détriment d'une relégation scolaire pour les autres. La hiérarchie imposée entre les 3

voies du lycée implique une ségrégation qui scelle les destins scolaires et professionnels des élèves. Pour le SNUEP-FSU, cette situation est inacceptable, le service public doit investir pour la réussite de tout-es. Pour cela, il est urgent de dédier des moyens importants à la voie professionnelle publique sous statut scolaire.

Actualités Versailles

Education prioritaire

En septembre 2015, la réforme de l'éducation prioritaire ne fait apparaître aucun lycée. Seuls les collèges et les écoles primaires sont concernés. L'incompréhension règne dans les lycées ZEP, et notamment au lycée professionnel de Prony à Asnières-sur Seine (92). Cette situation amène ce lycée à écrire une lettre à la ministre par le biais du député d'Asnières. La réponse fixe les lycées sur leur sort: la réforme de l'éducation prioritaire ne concernera pas les lycées professionnels, ils en sont exclus.

Cette exclusion entrainera de fait une baisse de DHG avec la dégradation des conditions d'enseignement et de réussite des élèves issus de milieux défavorisés, une hausse des effectifs par classe, et une baisse d'heure de cours à effectif réduit. Par ailleurs, les personnels perdront leur prime ZEP et leurs bonifications pour les mutations. Cette dégradation des conditions d'enseignement et de la rémunération entraîneront une rotation accrue des équipes pédagogiques mettant en péril le travail en équipes essentiel à la réussite des élèves dans ce type d'établissement.

4 établissements du 92 lancent la mobilisation dans le département. Désormais le collectif *Touche pas ma ZEP* compte désormais une soixantaine d'établissements de plusieurs académies (Versailles, Aix-Marseille, Rouen...) et obtient le soutien des organisations syndicales dont le SNUEP-FSU.

Les actions se multiplient, grève, tractage, regroupement devant le ministère, ainsi qu'une grève le 29 novembre.

Nos efforts payent : le ministère a mis en place une clause de sauvegarde sur la prime Zep, le retour des bonifications est en bonne voie... Mais les revendications des établissements du collectif sont claires : ils exigent la mise en place d'un statut et d'une carte élargie de l'éducation prioritaire pour les lycées avec la garantie d'effectifs

limités, de moyens supplémentaires et de compensations spécifiques pour l'ensemble des personnels, assurant ainsi la stabilité des équipes.

Le SNUEP-FSU contribue à amplifier le mouvement afin que les lycéens professionnels ne soient plus sacrifiés sur

l'autel de l'austérité (puisque que sur les 60 000 emplois créés dans la mandature, aucun ne concerne les lycées professionnels).



Bilan de rentrée CTA du 18 octobre

- **Les effectifs :**

Le bilan des effectifs a laissé apparaître une hausse des effectifs au sein de la voie professionnelle (+576). Cette dernière est néanmoins à relativiser car elle est uniquement due à une progression des effectifs sur les niveaux terminal et 1^{ère} du fait de l'afflux de redoublants dans le premier cas et d'un taux de passage des CAP plus important vers la première dans le deuxième cas, les effectifs en seconde s'affaissant eux légèrement (-130). Nous pouvons en revanche acter une augmentation de passage post troisième qui bénéficie essentiellement à la seconde GT.

- **L'orientation :**

Le taux de satisfaction sur la seconde professionnelle sur vœu 1 s'élève à 58,7% pour un volume d'élèves de 17929 (émettant un vœu 1 sur la voie professionnelle).

En CAP, qui reste un public particulier, le taux de satisfaction est de 64,8% pour les CAP dits prioritaires et de 36,9% pour les CAP dits généraux. Il est à noter que pour ces derniers, les vœux se concentrent essentiellement sur quelques spécialités (petite enfance ou MVA)

- **Les secondes à orientation progressive(SPOP):**

A la demande (juin 2015) du SNUEP-FSU, un premier bilan a été fourni aux représentants des personnels. A la rentrée 2014, il y avait 9 secondes puis 21 l'année dernière. Cette année ce sont 37 secondes que nous avons dans nos établissements.

Il est notable que l'amélioration de la fluidité des parcours a pour conséquence une arrivée d'élèves plus jeunes sur la voie professionnelle. Ce n'est d'ailleurs pas sans conséquences tant sur les travaux qu'ils peuvent réaliser dans les ateliers (travaux interdits) que sur la recherche de stages en entreprise.

Si les premiers retours sont globalement positifs (amélioration de l'assiduité ; implication), il nous faut noter tout de même de réelles disparités entre les filières tertiaires et industrielles. En outre, l'implication des collègues pour en assurer un bon fonctionnement va bien au-delà de leurs obligations de service quant à l'organisation, elle est bien souvent complexe.

Nous considérons qu'il est pour l'instant trop tôt pour porter une appréciation définitive mais nous serons attentifs à ce que le dispositif n'aboutisse pas à de la souffrance au travail.

- **La fusion des lycées Sarcey et Kastler de Dourdan :**

Cela fait un moment maintenant que, même si les deux établissements ont toujours leur propre numéro RNE, il n'y a plus qu'un chef d'établissement pour piloter les deux structures. Un projet de fusion de ces deux lycées (qui sont mitoyens) nous est proposé. Si nous devons acter les différences d'attractivité des deux lycées et leur relative complémentarité, nous restons pour le moins réservés sur la fusion qui aboutirait à une super structure de 2000 élèves. Nous(FSU) avons attiré l'attention du rectorat sur les problèmes techniques (CDI ; cantine) et de mouvement.

- **Sujets divers :**

- La proposition définitive sur le budget de l'assistance éducative intégrant les AESH ne fait apparaître aucune évolution positive depuis juin. Nous restons donc sur une petite augmentation de 15ETP alors que le nombre d'élèves augmente massivement dans le second degré. En outre, ces 15 sont quasiment entièrement utilisés pour l'ouverture de nouvelles structures (internat LP Lavoisier Porcheville(3), internat LP Alexandre Denis Cerny(3), internat Lycée Galilée Gennevilliers(5), ouverture du collège d'Herblay(3). Les 3 derniers ETP servent de réserve au niveau académique.
- La FSU s'est opposée au RIFSEEP (politique indemnitaire) pour les infirmières qui attribuait favorablement des indemnités aux infirmières en structures (DSDEN ; rectorat) et cela au détriment des collègues qui ont leur service dans les établissements.

Le mouvement inter académique est ouvert depuis quelques jours

Le mouvement national à gestion déconcentrée se déroule en deux phases : une phase inter académique suivie d'une phase intra académique.

La phase inter académique qui s'effectue via **siam** ouvre le **jeudi 17 novembre à 12h00** et fermera le **mardi 6 décembre à 12h00**. Le dispositif et les dates concernent les mouvements général et spécifique.

Nous vous rappelons que vous pouvez formuler simultanément des demandes pour les deux mouvements.

Si nous ne souhaitons pas entrer dans les détails, nous vous rappelons que la situation personnelle de chaque agent qui souhaite muter, s'apprécie au 1^{er} septembre 2016 (sauf cas particulier). C'est bien évidemment très important pour la prise en compte des bonifications attachées au rapprochement de conjoint.

Nous vous rappelons en outre que depuis la rentrée 2015, la carte de l'éducation prioritaire a connu une refonte d'ensemble : 350 collèges sont dorénavant classés REP+. Seuls les REP+, les REP et les établissements relevant de la politique de la ville sont pris en compte lors des mouvements inter et intra académiques. Le ministère a mis en place un dispositif transitoire valable pour la dernière fois en 2017 pour les personnels précédemment affectés dans un établissement APV (affectations à caractère prioritaire justifiant d'une valorisation) qui désormais relèvent ou non de l'EP. Le ministère n'ayant pas été en capacité d'établir une liste des lycées généraux, technologiques et professionnels classés en EP, il prolonge ce dispositif transitoire jusqu'en 2019 uniquement pour les lycées ex APV.

Le calendrier pour le mouvement général est le suivant :

DATES	OPERATION
Du 17/11 à 12h au 06/12 à 12h	- Saisie sur i-prof des demandes de mutation
Mercredi 07 décembre	- Date limite de retour des dossiers de demande de priorité au titre du handicap, au médecin conseiller technique du Recteur
Lundi 12 décembre	- Date limite de retour à la DPE du rectorat des formulaires de confirmation de demande de mutation et des pièces justificatives visés et complétés par le candidat et le chef d'établissement
Lundi 19 décembre	- Affichage sur I-Prof des projets de barèmes retenus
Mercredi 11 janvier	- Groupe de Travail Académique émanation des instances paritaires académiques (GTA) chargé d'émettre un avis sur les demandes formulées au titre du HANDICAP.
Mercredi 11 janvier à 16h	- Date limite de réception à la DPE des 1 ^{ères} contestations écrites des barèmes.
Jeudi 12 janvier	- Date limite de réception à la DPE de pièces justificatives complémentaires éventuelles.
Du 13/01/2017 au 19/01/2017	- GTA Barèmes chargés d'émettre un avis sur le calcul et la vérification des vœux et barèmes.
Vendredi 20 janvier	- Nouvel affichage sur I-Prof des barèmes définitifs retenus et – éventuellement – rectifiés à l'issue des GTA.
Jeudi 26 janvier	- Date limite de réception à la DPE des réclamations concernant UNIQUEMENT les barèmes rectifiés à l'issue des GTA- Barème ou ayant déjà été contestés pour le même motif avant le 14/01/2017.
Vendredi 27 janvier	- GT « Balai » uniquement pour les barèmes rectifiés en GTA
Lundi 30 janvier	- Transmission, par la DPE, de l'ensemble des barèmes à la DGRH. Une fois transmis, les barèmes ne seront susceptibles d'aucun appel de la part des candidats.

Le calendrier pour le mouvement spécifique est le suivant :

DATES	OPERATION
Du 17/11 à 12h au 06/12 à 12h	- Saisie sur i-prof des demandes de mutation (vœux, lettre de motivation, CV) Il est vivement conseillé aux candidats de prendre l'attache du chef d'établissement dans lequel se situe le poste sollicité pour entretien et communication d'une copie du dossier de candidature.
Vendredi 9 décembre	
Uniquement AA (BT ; BTS ; CLMN, DMA et DSAA) PLP dessin d'art appliqué au métier d'art	- Date limite d'envoi du dossier s/s format CD ou DVD à DGRH B2-2 pièce B 375, 72, rue Regnault 75243 Paris cedex 13

Le SNUEP-FSU vous accompagne pour votre mutation :

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone : 07-60-18-78-78

N'hésitez pas à nous contacter par courriel : snupeversailles@gmail.com





ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2016-2017
Adhésion valable jusqu'au 31/08/2017

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre correspondant académique
ou à SNUEP-FSU 38 rue eugène Oudiné 75013 Paris

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin

Ancien-ne adhérent-e N° _____

M. Mme

NOM :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : ____/____/____

Bât, étage, porte :

Lieu-dit :

N° rue, bd :

Boîte Postale, Cedex :

Code postal : COMMUNE :

Tél : Fax :

Portable :

Mail.....

Spécialité : Code spécialité :

RESPONSABILITÉS

Secrétaire local (SL) **66 % de votre cotisation est déductible des impôts**

Correspondant local (CL) **(100 % si frais réels)**

COTISATIONS DES PLP ET CPE

Sans traitement : 27 € - EAP : 27€ - Assistant d'éducation : 36 €

Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 111 € - Non-titulaire Guyane : 85 €

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

Éch.	Métropole		La Réunion		N ^{os} Calédonie Polynésie Française		Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane	
	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.
1	111	156	144	216	17272	24700	129	183
2	120	177	156	231	18712	27565	138	207
3	126	192	165	252	19690	29356	147	228
4	132	204	174	268	21122	32935	156	240
5	141	216	186	281	22196	34366	168	255
6	144	231	189	303	22553	36874	171	271
7	156	243	204	318	24700	38862	183	285
8	165		216		26134		195	
9	177		231		27923		207	
10	192		252		30431		225	
11	1204		268		32935		240	

RETRAITÉS METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE

PLP 1	87 €	PLP CN	96 €	PLP H.C.	108 €
-------	------	--------	------	----------	-------

RETRAITÉS DE LA REUNION

PLP 1	117 €	PLP CN	129 €	PLP H.C.	144 €
-------	-------	--------	-------	----------	-------

RETRAITÉS DE NOUVELLE CALEDONIE ET POLYNESIE FRANCAISE EN CFP

PLP 1	10383	PLP CN	11457	PLP H.C.	12888
-------	-------	--------	-------	----------	-------

ACADÉMIE (au 01/09/2016) : VERSAILLES

SITUATION ADMINISTRATIVE

PLP CPE CI Norm HC Stagiaire

Contractuel -le CDD CDI Vacataire

Temps partiel : % Nb d'heures :

Échelon au 01/09/16 : Depuis le : __ / __ / __

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MGI, inspection, ZR, Congés divers) :

Retraité-e en congé sans emploi

AFFECTATION

N° du RNE :

À titre provisoire

ZR

LIEU D'EXERCICE

N° du RNE :

Étab. d'exercice

Rattach. Admin

TYPE D'ETABLISSEMENT

LP SEP SEGPA EREA Collège Lycée SUP FC

Nom de l'établissement :

Ville :

<p>Banque :</p> <p>.....</p> <p>Agence :</p> <p>.....</p> <p>Chèques :</p> <p>n°</p> <p>n°</p> <p>n°</p>	<p align="center">RÈGLEMENT DE LA COTISATION</p> <p>Montant : _____ €</p> <p>Mode de paiement :</p> <p>1. Prélèvement* (sur banque métropolitaine) <input type="checkbox"/></p> <p>2. Renouvellement prélèvement* <input type="checkbox"/></p> <p>3. Chèque -s : 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> ou 3 <input type="checkbox"/>* En cas de première demande de prélèvement ou en cas de changement de coordonnées bancaires, <u>joindre un RIB et remplir le formulaire d'autorisation de prélèvement</u></p>
---	---

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.

Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

Date : ____ / ____ / ____

Signature :